

QUELQUES RAPPELS...

Montant des abattements pour une durée de détention

ABATTEMENT «GÉNÉRAL»	
Durée de détention	% d'abattement
< 2 ans	0%
> 2 ans et < 8 ans	50%
> 8 ans	65%

ABATTEMENT «RENFORCÉ»	
Durée de détention	% d'abattement
< 1 an	0%
> 1 an et < 8 ANS	50%
> 8 ans	65%
> 8 ans	85%

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus reste due sur le montant de la plus-value avant abattements (si le revenu fiscal de référence du cédant imposé seul excède 250 000 €, ou 500 000 € s'il est soumis à imposition commune).

Règles (impératives) d'imputation des moins-values

1. Imputation des moins-values de l'année avant l'imputation des moins-values restant à reporter au titre des 10 années antérieures
2. Sur les plus-values de l'année avant abattements pour durée de détention
3. Si solde positif : imputation des moins-values subies au cours des 10 années antérieures, puis des abattements pour durée de détention
4. Si solde négatif : imputable sur les plus-values des 10 années suivantes.



Vos experts Soficom sont à votre disposition pour vous aider à respecter vos obligations et maîtriser vos risques.
 Pour tout contact :

02 31 46 72 72   contact@soficomsa.com
 26 avenue de Thiès - BP 85003 - 14076 CAEN Cedex 5
www.soficom-walterfrance.com

Mise à jour le 04/2025



LES PLUS-VALUES MOBILIÈRES PRIVÉES

QUELLE TAXATION POUR UNE CESSION DE TITRES ?

